

P PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES CONFLITS EN 1997 : STABILITÉ DANS LE PRIVÉ ET LE SEMI-PUBLIC

En 1997, fonction publique mise à part, le nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève approche, comme en 1996, le demi-million. Ce chiffre confirme la tendance globale à une faible conflictualité, l'année 1995, avec ses deux millions de journées de grève dans le secteur privé et semi-public, conservant son caractère exceptionnel. Cependant la participation des salariés aux conflits, en hausse depuis 1990, progresse légèrement, et le nombre de journées individuelles non travaillées attribuées aux conflits généralisés croît nettement entre 1996 et 1997. Une analyse détaillée de près de mille cent soixante conflits du travail dans le secteur privé indique que, dans les entreprises de 100 salariés ou plus, ce sont l'emploi et les salaires qui mobilisent le plus. Dans les petites entreprises, en revanche, les grèves ont principalement pour objet le respect du droit du travail, et notamment le paiement d'arriérés salariaux. Comme en 1996, environ sept conflits sur dix se sont soldés par une satisfaction partielle ou totale des revendications.

En 1997, les 455 100 journées individuelles non travaillées (JINT) comptabilisées dans le secteur privé et semi-public (cf. encadré) sont conformes à la stagnation de la conflictualité observée depuis 1990 (graphique 1). Cependant, le taux de participation aux conflits remonte durant cette même période (graphique 2), pour atteindre 29 % en 1997. Depuis sept ans, si le nombre de jours de grève décline, ces grèves suscitent une adhésion plus large des salariés.

Enfin, la quasi-stabilité du niveau de conflictualité observée entre 1996 et 1997 résulte de deux mouvements inverses : tandis que le nombre de jours de grève dans les conflits du travail localisés atteint son plus bas niveau depuis vingt ans (393 380 contre 444 064 en 1996), celui des conflits généralisés croît très fortement, passant de 3 700 journées perdues à 61 700 en 1997 (tableau 1).



Des conflits généralisés, surtout dans le secteur bancaire et l'audiovisuel public

Les 61 700 journées individuelles non travaillées dénombrées au titre des conflits généralisés représentent ainsi 14 % de l'ensemble des journées perdues au cours de l'année 1997, contre à peine 1 % en 1996 (tableau 1). Le taux de participation à ces conflits est de 58 %, chiffre très élevé, même s'il est à prendre avec précaution, les données sur le nombre de grévistes dans ce genre de conflits étant difficilement mesurables (cf. encadré).

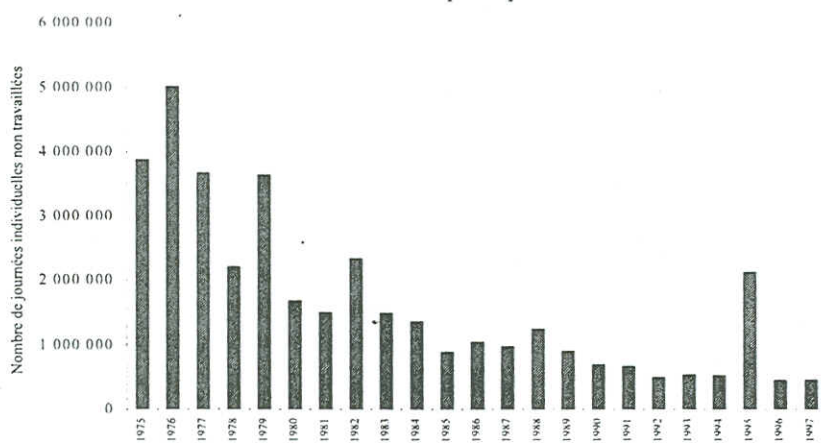
Le secteur bancaire a connu en particulier de nombreux conflits en 1997, notamment au Crédit foncier de France et à la Banque de France. En Avril, tous les syndicats du secteur bancaire ont appelé à une grève d'une journée contre le projet de réforme du décret de 1937 qui régit l'organisation du travail.

En décembre 1997, les salariés de France 2 et France 3 se sont mis en grève dans l'ensemble des régions, avec des revendications portant sur l'extension des budgets régionaux de programme, les salaires, l'emploi, l'organisation du travail et la réduction du temps de travail mais exprimant aussi des préoccupations plus générales sur la stratégie de développement.

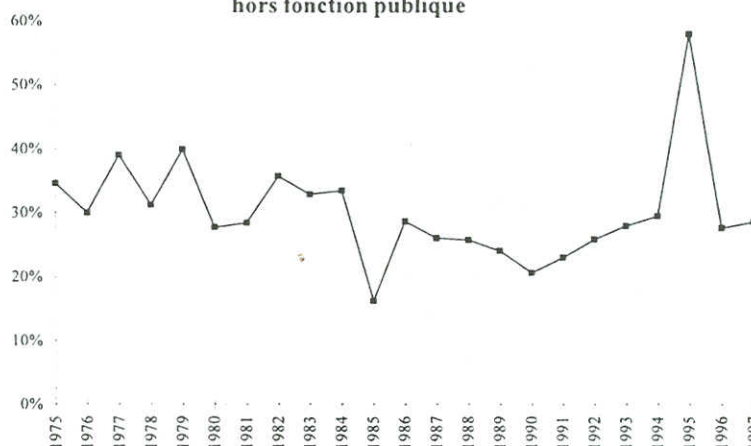
Une mobilisation plus forte en début d'année...

Dans les entreprises du secteur privé et semi-public, les nombres de conflits localisés, et de grévistes qui y ont participé, ont respectivement progressé de 12 % et de 7 % entre 1996 et 1997 (tableau 1). En revanche, la durée moyenne des grèves est plus courte, d'où une baisse globale de 11 % du nombre de journées individuelles non travaillées à l'occasion des conflits localisés.

Graphique 1
Les conflits du travail
hors fonction publique



Graphique 2
Évolution du taux de participation dans les conflits du travail,
hors fonction publique



Champ : Ministère de l'emploi et de la solidarité, pour les conflits localisés et généralisés.

Source : MES- DARES.

Tableau 1
Les grèves dans les entreprises

	1996	1997
Conflits localisés		
Nombre de conflits observés	1439	1 607
Nombre de conflits résolus	1239	1 441
Effectifs totaux des établissements concernés	505 849	527 772
Effectif ayant cessé le travail	136 363	145 941
Nombre de JINT (*)	444 064	393 380
<i>dont :</i>		
<i>survenus dans les établissements de plus de 500 salariés</i>	<i>40 %</i>	<i>36 %</i>
Effectif ayant cessé le travail (moyenne par conflits résolus)	110,0	101,0
Taux de participation (**)	27 %	28 %
Conflits généralisés		
Nombre de JINT	3 711	61 719
Tous conflits		
Établissements concernés	1 247	2 163
Effectifs totaux des établissements concernés	511 543	543 956
Effectif ayant cessé le travail	141 221	155 251
Taux de participation (**)	28 %	29 %
Nombre de JINT	447 775	455 099

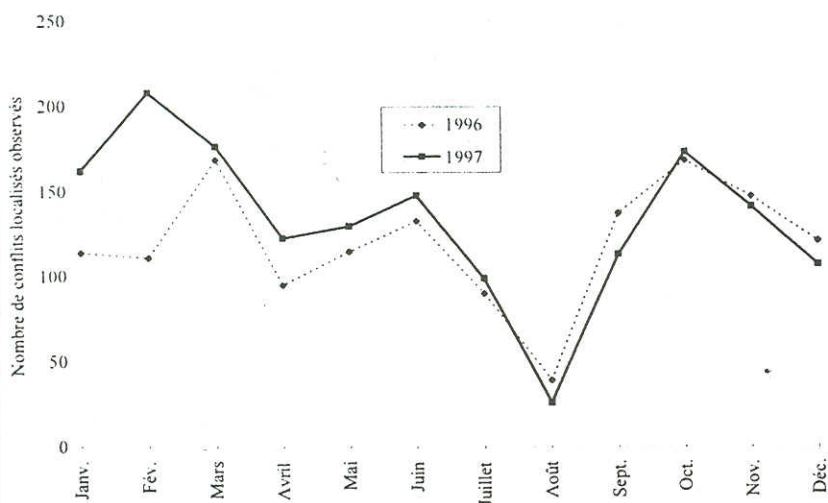
Champ : Ministère de l'emploi et de la solidarité.

(*) JINT = Journées individuelles non travaillées.

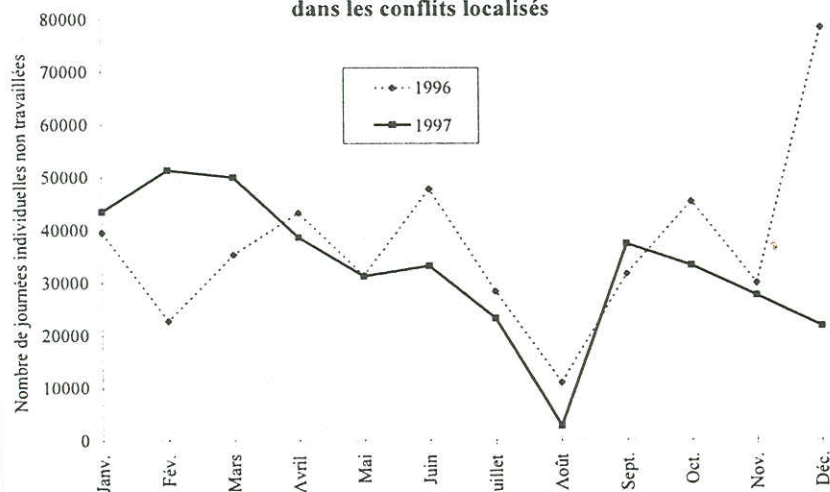
(**) Ce taux est égal à : effectif des grévistes/effectif des établissements en grève.

Source : MES- DARES.

Graphique 3
Répartition mensuelle des conflits localisés



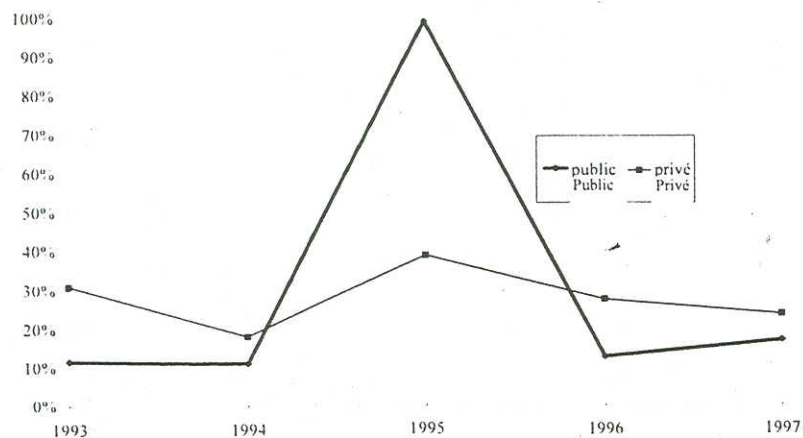
Graphique 4
Répartition mensuelle des jours de grève (JINT)
dans les conflits localisés



Champ : Ministère de l'emploi et de la solidarité.

Source : MES-DARES.

Graphique 5
Taux de participation (*) aux conflits du travail,
dans le secteur des transports



(*) Effectif de grévistes/effectif des établissements en grève.

Source : MES-DARES, IG-Ministère des transports.

La répartition mensuelle de ces conflits est très proche de celle de 1996 (graphique 3). Cependant, alors qu'en 1996 la conflictualité avait été plus importante au second semestre, culminant au mois de décembre (18 % du total annuel), en 1997, c'est durant le premier semestre que la mobilisation a été la plus forte (graphique 4). 59 % des conflits, occasionnant 63 % des jours de grève, ont eu lieu entre janvier et juin 1997, et les mois de février et mars ont regroupés, à eux deux, le quart des conflits localisés observés sur l'année. C'est au mois de décembre 1997 que le nombre de journées perdues a été le plus faible, en dehors du traditionnel creux du mois d'août.

... notamment dans le secteur des transports

Deux secteurs, les transports et la métallurgie, totalisent, avec respectivement 53 930 et 58 210 journées perdues, environ le quart de l'ensemble des conflits de 1997. 68 % des grèves dans les transports ont eu lieu au 1^{er} semestre.

Dans les transports, le nombre de jours de grève du secteur public représentent 62 % du total, répartis essentiellement entre la SNCF (18 %) et la RATP (43 %). Dans le secteur privé, les transports aériens sont à l'origine de 17 % des jours de grève, et les transports routiers de 13 %, après 29 % en 1996 pour ce dernier secteur. Les grèves de routiers, moins longues qu'en 1996, ont cependant repris au début du mois de novembre 1997.

La prépondérance apparente du secteur public doit toutefois être nuancée par l'examen du taux de participation aux conflits et du taux de grève. Sauf en 1995, ces deux indicateurs sont plus élevés dans le secteur privé.

Les conflits y mobilisent plus : 24 % de participation contre 17 % dans le secteur public (gra-

phique 5). Cependant, l'écart se réduit par rapport à 1996 (respectivement 28 % et 13 %).

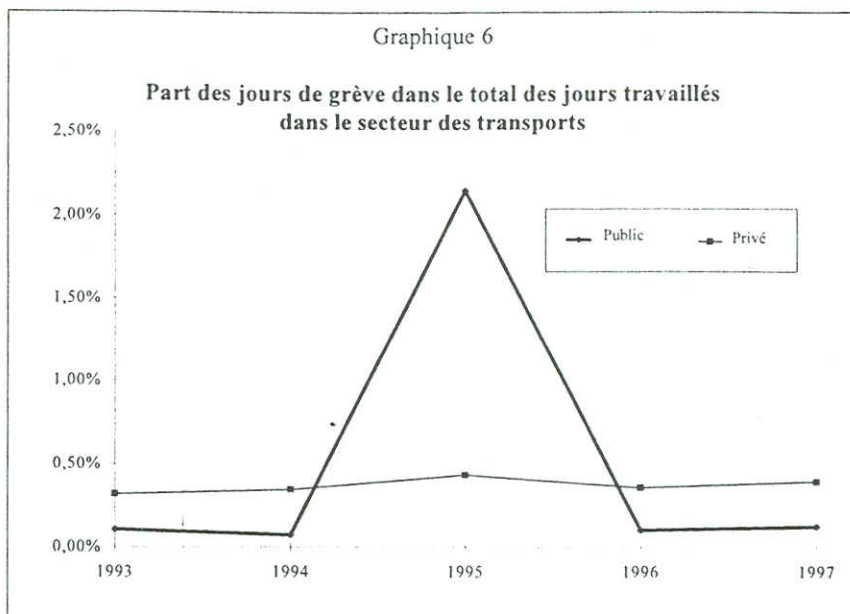
Pour les transports, c'est aussi dans le secteur privé que le taux de grève est le plus élevé. Mais les conflits y sont moins longs : en rapportant le nombre de journées perdues pour fait de grèves à celui des jours travaillés dans l'année, on aboutit à un peu moins d'une demi-journée de travail perdue par salarié dans le privé. Le secteur public des transports se situe nettement en deçà (graphique 6).

Secteur privé : sept conflits sur dix portent sur l'emploi et les salaires

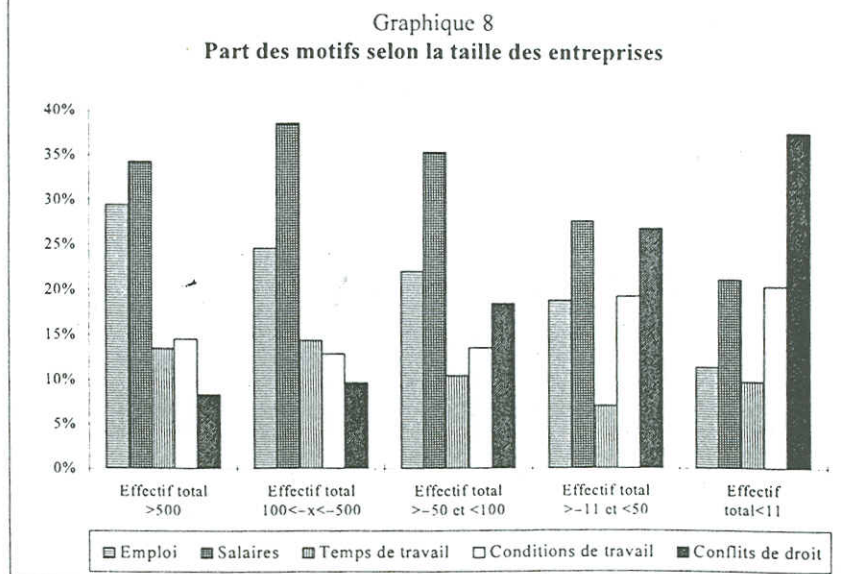
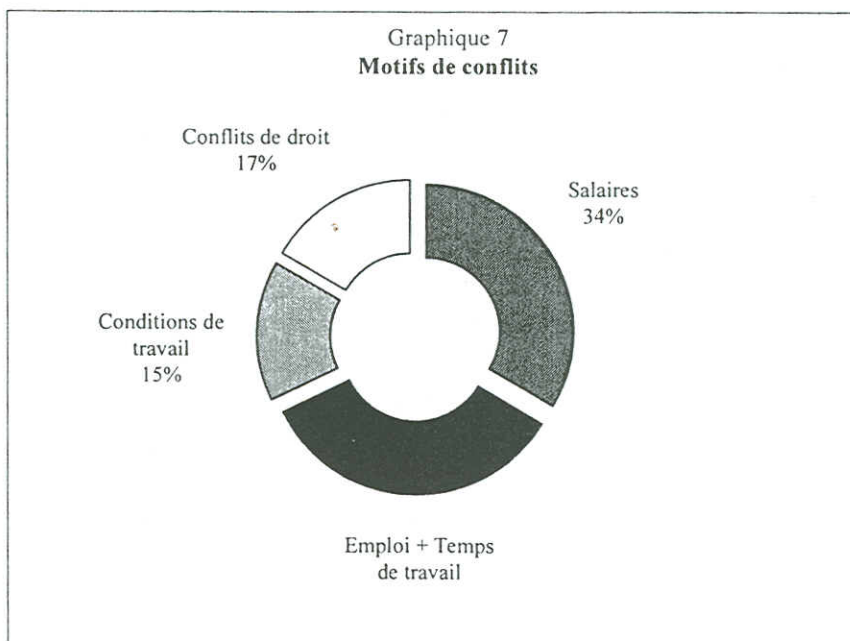
Sur mille cent soixante conflits étudiés plus finement dans le secteur privé (hors transport et agriculture) (encadré), ce sont l'emploi et les salaires qui mobilisent le plus souvent, comme en 1996 (graphique 7). Mais l'importance relative de ces deux thèmes varie selon la taille de l'entreprise.

Un peu moins du tiers des conflits déclenchés dans les entreprises de plus de 500 salariés concernent l'emploi. Puis ce thème décroît de façon régulière avec l'importance de l'effectif (graphique 8). Dans les entreprises de 100 à 500 salariés, c'est d'abord sur la question des salaires, puis celle du temps de travail que les salariés se sont le plus rassemblés. Toutes tailles confondues, parmi les 11 % de conflits ayant porté notamment sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, le quart avaient pour cadre la mise en place du dispositif de Robien.

Enfin, dans les entreprises de moins de 10 salariés, 40 % des conflits concernent le paiement d'arriérés salariaux, l'application effective des textes conventionnels, et les licenciements individuels.



Source : MES-DARES, IG- Ministère des transports.



Source : MES-DRT.

Les conflits se terminent le plus souvent en moins d'une semaine

79 % des conflits se traduisent par des arrêts continus, les autres par des débrayages. Comme en 1996, ils ont, dans leur majorité, duré moins d'une semaine.

Ces mouvements s'accompagnent dans près de 13 % des cas de l'utilisation de piquets de grève, et une fois sur dix, de l'occupation des lieux de travail. La séquestration de cadres ou de dirigeants ne concerne que 1,5 % des conflits étudiés.

La mise en relation des motifs de revendications des salariés et de l'issue des conflits met en évidence un taux de satisfaction partielle ou totale de 71 %. L'issue du conflit est formalisée dans 19 % des cas par la signature d'un protocole d'accord de fin de conflit, portant le plus souvent sur des hausses de salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Enfin, le poids des différents syndicats dans le déclenchement des conflits demeure identique entre 1996 et 1997 : un tiers des conflits sont à initiative pluri-syndicale, un peu plus d'un tiers à celle de la CGT, et un peu plus de 10 % à celle de la CFDT. Le reste se partage entre les autres syndicats et, pour environ 20 %, l'initiative directe des salariés.

Dans la Fonction publique, moitié moins de jours de grève qu'en 1996

Dans la Fonction publique, les 382 916 jours de grève recensés correspondent à un recul de près de 45 % par rapport à 1996 (tableau 2). A l'appel des sept syndicats, une grève a eu lieu dans l'ensemble de la fonction publique, le 6 mars, contre le refus du gouvernement d'ouvrir des négociations salariales et pour l'amélioration du service public. Elle a été peu sui-

Tableau 2
Les grèves dans la fonction publique et les entreprises (privées et nationalisées)

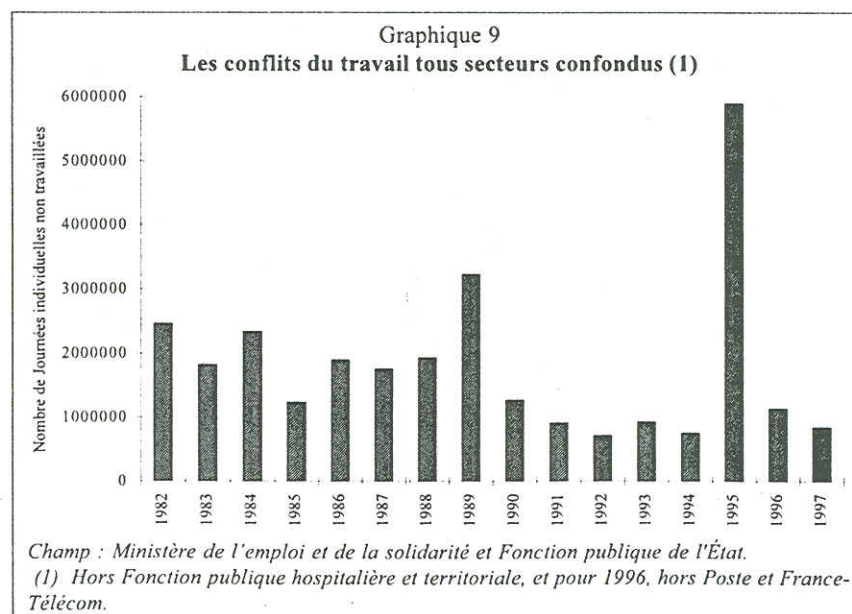
Années	Fonction publique (**) (1)	Entreprises privées et publiques nationalisées (2) en JINT (*)	Total (1) + (2)	Secteur privé et nationalisé par rapport au total (en %)
1982	126 000	2 327 200	2 453 200	95
1983	333 000	1 483 500	1 816 500	82
1984	974 900	1 357 000	2 331 900	58
1985	341 000	884 900	1 225 900	72
1986	853 000	1 041 500	1 894 500	55
1987	784 900	969 000	1 753 900	55
1988	686 000	1 242 200	1 928 200	64
1989	2 322 000	904 400	3 226 400	28
1990	573 900	693 700	1 267 600	55
1991	239 000	665 500	904 500	74
1992	218 000	490 500	708 500	69
1993	388 500	533 200	921 700	58
1994	226 600	521 000	747 600	70
1995	3 762 700	2 120 500	5 883 200	36
(***)1996	685 916	447 775	1 133 691	39
1997	382 916	455 099	838 015	54

(*) : Journée individuelles non travaillées à l'occasion de conflits localisés et généralisés.

(**) : Il s'agit des jours de grève dans la Fonction publique d'État (y compris France-Télécom), à l'exclusion de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière (les chiffres de 1988 ne comprennent donc pas la grève des infirmières, et ceux de 1997, la grève des internes des CHU).

(***) : En 1996 les chiffres de la Fonction publique sont donnés sans France-Télécom ni La Poste.

Source : MES-DARES, DGAFP.



Source : MES-DARES, DGAFP.

vie (20 % de grévistes selon le ministère de la fonction publique).

Les données concernant la fonction publique hospitalière ne sont pas connues. Ainsi n'est pas pris en compte le mouvement des internes, mobilisés contre les conven-

tions médicales, qui a commencé à la mi-Mars 1997 et a duré environ six semaines.

Les journées non travaillées imputables à France-Télécom et à La Poste représentent 45 % du total des jours de grève du secteur pu-

blic, proportion qui marque, dans ces entreprises, une remontée de la mobilisation au niveau de celle des années 1992 et 1993. Plusieurs mouvements de grève ont notamment eu lieu à la Poste, en avril, contre le développement de la précarité de l'emploi, les restructurations en cours, et pour l'amélioration des conditions de travail. De nombreux centres de province ont

connu des périodes assez longues de grève. Un appel à une grève nationale unitaire a également été lancé en juin.

Compte tenu du maintien du nombre de jours de grève dans le secteur privé, la fonction publique ne représente que 46 % de l'ensemble en 1997. Le secteur privé et semi-public et la fonction publique

totalisent 838 000 jours de grève en 1997, niveau proche de celui des années 1991 à 1994, mais néanmoins inférieur à 1996 (graphique 9).

Bureau NCI
(DRT).

Roseline MERLIER
(DARES).

LES STATISTIQUES SUR LES CONFLITS DU TRAVAIL

Ces statistiques portent sur les conflits collectifs qui donnent lieu à cessation totale du travail, c'est-à-dire les grèves, au sens du Code du travail. D'autres formes d'actions, comme les manifestations, les grèves perlées ou les grèves du zèle, ne sont pas comptabilisées.

Le champ de la statistique des conflits du travail suivis par la DARES couvre l'ensemble des entreprises privées (y compris dans le secteur agricole) et publiques nationalisées, en métropole, et depuis 1995, dans les DOM. L'inspection générale du travail des transports fournit des chiffres sur les conflits relevant de son secteur.

La direction des relations du travail (DRT) reçoit des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) des fiches sur chaque conflit relevant du champ du ministère du travail (c'est-à-dire hors secteur public, transport et agriculture). Ces fiches retracent de façon détaillée le début et la fin de chaque conflit. En 1997, 1160 grèves ont été ainsi étudiées, l'histoire de chaque conflit, de l'initiative de l'action à ses résultats, étant prise en compte.

Pour le comptage des jours de grève, une distinction est instituée, depuis 1975, entre conflits localisés et conflits généralisés, selon l'origine du mot d'ordre de grève. Si le mot d'ordre est propre à l'entreprise, il s'agit d'un conflit localisé. S'il est extérieur à l'entreprise, et commun à plusieurs d'entre elles, il s'agit d'un conflit généralisé. Une journée d'action nationale, plurisectorielle ou non, sera ainsi considérée comme un conflit généralisé.

Cependant, cette distinction, qui sera amenée à être revue, n'est pas toujours facile à établir en pratique, notamment pour les données parvenant de l'inspection générale du ministère des transports. Par exemple, en 1995, les grèves à la SNCF et à la RATP ont été comptabilisées parmi les conflits localisés au début de l'année, quand les mots d'ordre de grève leur étaient propres. Au dernier trimestre, les grèves dans ces entreprises s'inscrivant dans un mouvement plus large, elles ont été classées parmi les conflits généralisés. En 1997, les conflits des routiers ont été comptabilisés en conflits localisés.

Cette distinction entre conflits localisés et généralisés pose également des problèmes de recensement. Dénombrer les conflits localisés, et le nombre de jours de grèves et de grévistes correspondant, est relativement facile. Il est alors possible d'établir un nombre de journées individuelles non travaillées (JINT), par simple multiplication du nombre de journées de grève par celui des grévistes. En revanche, il est beaucoup plus difficile d'évaluer le nombre de participants à des conflits généralisés. Du coup, le nombre de JINT correspondant est une approximation.

Enfin, les données relatives aux grèves dans la fonction publique d'État (hors fonction publique hospitalière et collectivités territoriales) proviennent de la direction générale de la fonction publique (DGAFP), qui les publie depuis 1982. A l'exception de 1996, ces chiffres incluent la Poste et France-Télécom.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JC DM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.